

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

SOMMIERS ELECTRIQUES DE RELAXATION

Garantie légale

SEDAC MERAL garantit la bonne fabrication de ses produits conformément aux spécifications techniques et aux règles de l'art. Conformément à la loi, SEDAC MERAL garantit le client final pour tout vice caché dans les conditions et les termes des articles 1641 et suivant du code civil.

La garantie porte sur le remplacement des pièces reconnues défectueuses et non sur les conséquences d'une mauvaise utilisation du lit. La période de garantie court à partir de la date d'achat attestée par le cachet du revendeur, facture ou bon de caisse. La garantie ne couvre pas les produits qui ne seraient pas manipulés, stockés, entretenus ou utilisés dans les conditions requises pour de tels produits, et cela dès la prise en charge des produits dans le camion du transporteur.

La garantie et la responsabilité de SEDAC MERAL sont strictement limitées au prix du produit incriminé et ne couvrent pas les éventuels dommages directs, indirects, matériels ou immatériels.

Durée de garantie :

Les sommiers de relaxation TPR* sont garantis : 20 ans pour la structure métal **, 2 ou 5 ans pour les moteurs et les télécommandes selon les modèles (se reporter à la fiche descriptive du produit), 2 ans pour les autres composants (pièces mécaniques).

Prise en charge en garantie

Par cette garantie, SEDAC MERAL s'engage à effectuer gratuitement l'échange ou la remise en l'état du produit (sous conditions sanitaires) reconnu défectueux par notre service après-vente. Dans ce cas, la garantie s'entend à la remise en état gratuite des composants défectueux et réparables. Tout échange sur base d'un produit équivalent ou réparation ne pourra avoir pour effet de prolonger la durée initiale de la garantie. Les garanties s'appliquent aux sommiers utilisés dans les conditions communément admises pour ce genre d'articles. Les garanties ne couvrent pas les détériorations pouvant provenir d'un usage anormal ou dans un des cas énumérés ci-après.

Exclusions de garantie

Sont exclus de la présente garantie :

La structure métallique contre toute déformation prématurée dans le cadre d'une utilisation anormale de couchage. En aucun cas la garantie ne couvre les détériorations pouvant provenir d'un usage anormal, d'un accident, d'un cas de force majeure, de retouches ou de transformations apportées aux sommiers (y compris les interventions effectuées par des personnes non agréées par le fabricant) ou de l'usure normale.

Sont également exclus de la garantie les produits présentant un défaut d'entretien, salissures, tâches ou souillures, et ayant été soumis à un taux d'humidité important.

Sont exclues de la garantie les détériorations faisant suite à une utilisation inappropriée. L'attention du consommateur est attirée sur les modèles mono-couchage conçus pour être utilisés par une seule personne qui dès lors qu'ils sont utilisés par 2 personnes sortent automatiquement du champ d'application de la garantie.

L'apparition éventuelle de bruits, lors de la mise en mouvement de la structure mécanique, ne donne pas lieu à une prise en charge de garantie. Elle disparaîtra instantanément après une simple lubrification des articulations. La hauteur maximale des pieds à utiliser avec nos sommiers de relaxation est de 15 cm pour permettre le maintien de la garantie. Les piles ne sont pas garanties.

Conditions d'application de la garantie

Toute réclamation doit être adressée à SEDAC MERAL. Si elle est réalisée par notre site internet, le dossier doit comprendre le formulaire de saisie en ligne détaillé avec des copies numérisées de la facture ou du bon de caisse attestant de la date d'achat. Si la demande est effectuée par un autre moyen, elle doit être accompagnée de la fiche expertise SAV dûment remplie et de l'original de la facture ou du bon de caisse attestant de la date d'achat. Pour bénéficier de cette garantie, le matelas ou le sommier doit être retourné en port payé, dans un état rigoureux de propreté, exempt de toute tâche et complet, dans son emballage d'origine ou dans un emballage adapté et étanche, accompagné de la fiche expertise SAV, de l'étiquette d'identification et de l'original de la facture ou bon de caisse. Il sera réexpédié en port dû. Cette garantie n'exclut pas la garantie légale en cas de défauts de conformité ou de vices cachés conformément au code de la consommation (articles L211-4, L211-5, L211-12) et au code civil (article 1641, article 1648 alinéa 1er).

* Tête et Pieds Relevables ** sous réserve d'un entretien régulier par lubrification des articulations